

Mémoire concernant l'utilisation du transport adapté

Présenté par Thomas Bilodeau

Vice-président

Association Québécoise Pour Les Enfants Dsypraxiques

Sherbrooke

18 Novembre 2011

La dyspraxie est une condition neurologique qui affecte la planification et l'organisation d'une tâche. Le degré d'atteinte varie d'une personne à l'autre. Voici une définition préparée par France Léger ergothérapeute au Centre de Réadaptation de l'Estrie : La dyspraxie est donc un trouble du « comment faire ». Ainsi, la personne dyspraxique apparaît incapable de planifier, d'organiser et de coordonner ses gestes dans le bon ordre pour produire une action nouvelle et adaptée à l'environnement dans lequel elle agit.

Les jeunes dyspraxiques ont souvent de la difficulté à se déplacer. Certains de ces jeunes ont une condition associée qui ne leur permet pas d'utiliser le réseau régulier de la STS. Ils doivent donc avoir recours au transport adapté. Dans l'ensemble nos membres qui utilisent le service sont satisfaits. Certaines améliorations pourraient cependant être envisagées.

Améliorations qui pourraient être mises en place :

- Plus grande flexibilité par rapport à la présence d'un accompagnateur ou une d'accompagnatrice.
- Meilleure compréhension du diagnostic de l'utilisateur ou de l'utilisatrice.
- Éviter les erreurs d'adresse et les oublis.
- Former les chauffeurs concernant les diverses problématiques qu'ont les usagers.

-Lenteur d'exécution de l'utilisateur ou de l'utilisatrice ce qui peut entraîner de l'incompréhension et de la frustration de la part du chauffeur.

-Éliminer la croyance que la personne dyspraxique fait preuve de paresse ou de mauvaise foi.